

**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE (CRT)**

|  |
| --- |
| **Accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de vidéoprojecteurs, de dispositifs interactifs mobiles, de connectiques, d’accessoires et de prestation associées**  **Lot 2 - Matériels audiovisuels et prestations associées pour l’équipement d’une salle de réunion de l’académie de Versailles** |

***PREAMBULE IMPORTANT***

*Le soumissionnaire devra impérativement formuler ses réponses suivant le cadre imposé du présent document, qui servira de base à la notation de la valeur technique par l’administration.*

*Il pourra cependant y rajouter en annexe, si besoin, tout document interne qu’il jugera utile pour étayer la compréhension de son dossier d’offre.*

**Ces propositions constituent un engagement contractuel pour le titulaire du marché.**

**La complétude de ce document est obligatoire sous peine d’irrecevabilité de l’offre.**

Ce document est à retourner en version permettant le traitement des données (Word) et en PDF.

Renseignements sur le candidat

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de la société |  |
| Adresse |  |
| Prénom et nom du représentant prévus au CCP |  |
| N° de téléphone |  |
| N° de télécopie |  |
| Courriel |  |
| Site web |  |

|  |
| --- |
| **Critère N°2 : valeur technique 40 %** |

La valeur technique de l’offre est évaluée selon les réponses fournies ci-dessous par le soumissionnaire.

**Sous critères 1 :****qualité technique des équipements (30%)**

* Elément d’appréciation 1 : ergonomie des équipements 50%

*Le soumissionnaire décrira les éléments concourant à la facilité d’utilisation des équipements : interfaces, intuitivité des commandes, optimisation de l’utilisation pour plusieurs profils (gaucher/droitier, tailles, posture), dispositifs de sécurité des utilisateurs, facilité d’accès pour la maintenance, qualité des supports documentaires fournis ou tout autre élément justifiant de l’ergonomie des équipements. Il pourra illustrer ces éléments par des captures d’écran ou témoignages d’utilisateurs, si disponibles.*

|  |
| --- |
| Réponse : |

* Elément d’appréciation 2 : innovation technique 50%

*Le soumissionnaire indiquera les éléments technologiques innovants intégrés aux équipements proposés. Il précisera si les équipements proposés sont conçus selon une architecture ouverte ou évolutive permettant l’intégration future de nouvelles fonctionnalités ou technologies avec des preuves à l’appui.*

|  |
| --- |
| Réponse : |

**Sous critères 2 : modalités d’exécution des prestations associées (40%)**

Elément d’appréciation 1 : qualité de l’installation des équipements (40%)

*Le soumissionnaire décrira l’organisation prévue pour l’installation des équipements (modalités de livraison, moyens humains mobilisés, qualifications des intervenants, moyens matériels utilisés). Il précisera la méthodologie d’intervention (étapes de déballage, montage, paramétrage, tests de bon fonctionnement, mesures de sécurité et de protection des locaux, etc.).*

|  |
| --- |
| Réponse : |

Elément d’appréciation 2 : gestion de la maintenance des équipements (40%)

*Le soumissionnaire décrira l’organisation de la maintenance (préventive et corrective), en détaillant les procédures de prise en charge des incidents et de gestion des pièces détachées. Il précisera les délais moyens et maximums garantis pour la prise en compte des incidents, l’intervention sur site ou à distance, et la remise en service complète. Il expliquera également les outils de suivi et de traçabilité mis à disposition (procédures de signalement, portail ou hotline, comptes-rendus d’intervention, indicateurs de performance).*

|  |
| --- |
| Réponse : |

Elément d’appréciation 3 : pertinence de l’offre de formation (20%)

*Le soumissionnaire exposera le contenu pédagogique proposé pour la formation des utilisateurs finaux et/ou des administrateurs techniques. Il précisera le format des sessions (présentiel, distanciel, e-learning), leur durée (justifiée), les supports remis aux participants, les compétences des formateurs, la possibilité de personnalisation ou non, ainsi que les modalités d’évaluation des acquis. Il pourra également indiquer tout autre élément justifiant de la pertinence des formations.*

|  |
| --- |
| Réponse : |

**Sous critères 3 : gestion des délais de livraison, du SAV et mise en œuvre de la garantie (30%)**

* Elément d’appréciation 1 : délais de livraison 30%

*Le soumissionnaire précisera en nombre de jours ouvrés les délais de livraison standard des équipements. Il indiquera également sa capacité à gérer des demandes urgentes ainsi que les délais de livraison en urgence.*

|  |
| --- |
| Réponse : |

* Elément d’appréciation 2 : gestion du SAV 40%

*Le soumissionnaire détaillera les modalités de gestion du service après ventes (SAV). Il précisera à cet effet, le ou les moyens permettant de joindre le SAV (email, chatbot, téléphone (indiquer si surtaxé ou non), espace d’assistance dédié sur son site internet, etc.) et les délais de réponses. Il précisera également les délais de résolution des problématiques soulevées.*

|  |
| --- |
| Réponse : |

* Elément d’appréciation 3 : mise en œuvre de la garantie 30%

*Le soumissionnaire indiquera ses engagements contractuels liés à la garantie, aux conditions de remplacement des équipements défectueux.* *Le soumissionnaire décrira notamment la durée de la garantie proposée et son étendue (pièces, main-d’œuvre, déplacements, etc.), les conditions de prise en charge (procédure de déclaration, interlocuteur dédié, assistance à distance), les délais d’intervention garantis (prise en compte, réparation ou remplacement, remise en service complète), les modalités de remplacement temporaire ou définitif en cas d’immobilisation prolongée et les moyens mis en œuvre pour assurer la continuité du service pendant toute la durée de garantie.*

|  |
| --- |
| Réponse : |

|  |
| --- |
| **Critères N°3 : performance environnementale (10%)** |

**Sous critères 1 : consommation énergétique des équipements 50%**

Elément d’appréciation 1 : en période de fonctionnement 50%

*Le soumissionnaire précisera la consommation électrique des vidéoprojecteurs en fonctionnement, la classe énergétique (si applicable) ainsi que toute donnée complémentaire sur l’efficacité énergétique. Il pourra joindre les fiches techniques et certifications associées.*

|  |
| --- |
| Réponse : |

* Elément d’appréciation 2 : en période de veille 50%

*Le soumissionnaire précisera la consommation électrique des vidéoprojecteurs en mode veille, la classe énergétique (si applicable) ainsi que toute donnée complémentaire sur l’efficacité énergétique. Il pourra joindre les fiches techniques et certifications associées.*

|  |
| --- |
| Réponse : |

**Sous critères 2** **: recyclage des déchets 50%**

* Elément d’appréciation 1 : gestion des déchets d’emballage 50%

*Le soumissionnaire décrira toutes les solutions mises en place pour la gestion des déchets d’emballage et éventuellement, sa stratégie de réduction des déchets d’emballage.*

|  |
| --- |
| Réponse : |

- Elément d’appréciation 2 : part de pièces recyclables 50%

*Le soumissionnaire précisera la part estimée de composants recyclables intégrés dans les équipements proposés. Il présentera les mesures de conception facilitant le démontage, le tri et la valorisation des pièces en fin de vie.*

|  |
| --- |
| Réponse : |